

a) Amélioration de la qualité et des modalités de l'aide extérieure

Ces dernières années, le Canada s'est efforcé d'améliorer la qualité de son aide et de son mode de prestation. En mars 1988, le gouvernement du Canada annonçait une nouvelle stratégie de l'aide au développement mentionnant que l'objectif premier de l'aide publique canadienne au développement est d'aider les pays les plus pauvres et les populations les plus démunies de la planète. L'Afrique occupe une place privilégiée dans la nouvelle stratégie puisqu'au moins 45 % de l'aide bilatérale canadienne seront acheminés à ce continent sur les cinq prochaines années. De plus, une importante aide au développement est fournie par l'entremise des gouvernements provinciaux, des organisations non gouvernementales canadiennes et du monde des affaires.

Une concessionnalité accrue, des décaissements plus rapides, un meilleur déliement de l'aide, une amélioration de la coordination et de la consultation avec les pays bénéficiaires et une amélioration de la planification et de la conception des projets et des programmes sont les objectifs des mesures que le Canada a prises pour améliorer la qualité et la prestation de ses programmes d'aide à l'Afrique. Depuis avril 1986, par exemple, tous les nouveaux montants consacrés à l'aide bilatérale au développement l'ont été sous forme de dons.

Dans la nouvelle stratégie canadienne de l'aide, le pouvoir de déliement a été accru à 50% pour l'Afrique subsaharienne et pour les autres pays les moins avancés. Cette nouvelle politique facilite le financement des dépenses locales et les achats locaux, surtout pour les projets de développement agricole, et les projets de participation et de développement communautaires. Elle permettra également d'utiliser plus facilement du personnel spécialisé des pays en développement bénéficiaires. Cette souplesse accrue vise spécifiquement à permettre aux pays en développement d'utiliser davantage leurs propres ressources pour les produits et les services dont ils ont besoin pour leur développement.

La décentralisation de l'exécution du programme canadien d'aide au développement est une autre étape importante des efforts du Canada pour mieux adapter son programme d'aide aux besoins et conditions de chaque pays. Le transfert d'un grand nombre d'agents du programme d'aide de l'Administration centrale aux bureaux canadiens implantés dans les pays bénéficiaires simplifiera le processus de